

---

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 19 novembre 2020**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt et le dix-neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 novembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CHARRUYER

**Présents :** 12

**Sont présents:** Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

**Votants:** 12

**Représentés:**

**Excuses:** Jésus ARCA, Céline ASTRIE, Isadora DANJAU

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Didier VALAX

---

Lecture est faite du précédent compte-rendu qui est approuvé. Désignation du secrétaire de séance.

**Objet: Comptabilité - décision modificative - 2020 57**

*Vu la comptabilité M14,*

*Vu le budget principal 2020,*

*Considérant l'exécution comptable 2020,*

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative, portant sur plusieurs articles à régulariser, est proposée à l'adoption. Monsieur le Maire précise qu'une décision modificative ne doit pas modifier l'équilibre du budget primitif.

Monsieur le Maire présente au Conseil deux dépassements budgétaires en investissement :

- article « remboursement de caution » (2 changements successifs de locataires non prévus)
- programme « chapelle Ste Sigolène » : le montant HT du devis a été repris par erreur dans le budget primitif. Sous réserve de l'avenant validé lors du précédent Conseil, les travaux facturés sont conformes au devis initial (pas de débordement).

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité:

- APPROUVE la décision modificative telle que suivante :

Article 165 - dépôt et cautionnement reçu (programme 00): +50,

Article 21318 - autres bâtiments publics (programme 235): +6500,

Article 2128 - autres agencements (programme 236): -6550.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une écriture comptable d'amortissement supplémentaire doit être établie avant le 31/12/2020. Une décision modificative n'est pas nécessaire.

## **Objet: Convention d'utilisation de la scène mutualisée - 2020 58**

*Vu la convention d'utilisation de la scène mutualisée en date du 11/03/2013,*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les communes de Briatexte, Montans, Parisot, Peyrole, Puybegon, St Gauzens ont acquis en commun en 2013 une scène mutualisée. Cette scène est utilisée pour les fêtes locales ou différentes manifestations de ces communes (fête des écoles, Paquita,...).

Un projet d'avenant avait été mentionné lors de la précédente réunion du Conseil municipal en vue de :

- fixer une clé de répartition des frais de fonctionnement de la scène (assurance, stockage, petites réparations,...),

- centraliser la gestion financière, technique et le planning d'utilisation à la commune de Parisot.

Cette centralisation permettra, à compter du 01/01/2021, de simplifier les écritures comptables : seule la commune de Parisot sera en charge de la répartition financière (dépenses assumées jusqu'au 31/12/2019 par Briatexte pour l'assurance et par Parisot pour le stockage et les petites réparations). La gestion du planning de réservation par le secrétariat de Parisot permettra également aux agents techniques de pouvoir mieux programmer les réparations le cas échéant.

Après en avoir débattu le conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention modifiée telle que présentée et annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## **Objet: Avis sur les tarifs assainissement collectif pour l'année 2021 - 2020 59**

*Considérant le transfert de compétence assainissement au 01/01/2020 au profit de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,*

*Vu les statuts de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet,*

*Vu la délibération 2020-41 du Conseil municipal de Parisot portant délégation par convention de la compétence Assainissement collectif des eaux usées, en date du 09/09/2020,*

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet portant sur un avis des tarifs à adopter en 2021.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs assainissement en vigueur depuis le 08/04/2013 sur la commune de Parisot:

- . forfait minimum 0 > 50 m<sup>3</sup>: 40€,
- . tarifs à partir de 51m<sup>3</sup>: 0.80€/m<sup>3</sup>,
- . redevance modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau (taux fixé par l'Agence de l'Eau).

Il est précisé que les usagers peuvent régler leur facture en ligne (un pourcentage minime de la facture ainsi réglée par l'utilisateur est facturé à la collectivité pour la mise en œuvre du service).

**Monsieur Pascal NEEL** suggère une action vers le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) pour que la facturation de l'assainissement soit réalisée par le syndicat des eaux. Monsieur le Maire prendra contact avec le Président du SIAEP pour en discuter.

Monsieur le Premier Adjoint propose qu'une évaluation des investissements à venir pour maintenir un bon fonctionnement de la station d'épuration soit effectuée afin de proposer un ajustement des tarifs si nécessaire à partir de 2022.

Après en avoir débattu le conseil, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable pour la reconduction des tarifs en vigueur au titre de l'année 2021.

**Objet: Aménagement - programme 2020/2021 de plantations avec Arbres et Paysages Tarnais - 2020 60**

Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention avec l'association Arbres et Paysages tarnais et les projets de plantations qui pourraient être réalisés sur la commune.

Les caractéristiques de la convention sont ainsi résumées:

- engagements de l'association à accompagner les projets de plantation (élaboration technique, choix des essences, conseil à la préparation du sol, fourniture des plants champêtre avec fourniture éventuelle de paillage,...) et suivi,
- conditions financières fixées à l'adhésion à l'association (40€), à 0.40€ de caution par plants et une part d'autofinancement. Il est précisé que le programme de plantation d'arbres et de haies champêtres est soutenu financièrement par la Région Occitanie, le Conseil départemental du Tarn et la Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn.

Monsieur le Maire expose que le programme de plantation communal 2020/2021 s'élève à 1 468.81€ et porte sur l'aménagement du terrain communal situé à côté du terrain de tennis et sur le terrain de la future église.

Le programme est également proposé auprès de propriétaires particuliers. Une subvention communale à ce titre fait l'objet d'un débat.

**Monsieur Jean-Benoît LEPERS** souligne que malgré la subvention le plus gros frein à la plantation est le travail que cela nécessite.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec des organismes de formation agricole pour essayer d'organiser une journée « plantation » avec les élèves.

**Monsieur Laurent BOIZIOT** propose que la subvention se fasse sur une durée de 3 ans, renouvelable tous les ans dans la limite de 500 mètres linéaires.

Après en avoir débattu le conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention "programme 2020/2021" avec l'association Arbres et Paysages Tarnais telle que présentée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- OCTROIE, pour les propriétaires privés participants au programme, une subvention de 0.5€/ml dans la limite de 500 mètres linéaires avec un minimum de 100 mètres linéaires de plantation,
- PRÉCISE que la subvention ainsi octroyée à des propriétaires privés est fixée par an et reconduite jusqu'à fin 2023.

## Questions diverses.

### 1/ Organisation ressources humaines

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de renouvellement du CDD de Mme Jeanine MARTINEZ, secrétaire de mairie (17.50/35ème). Durée proposée de renouvellement : 1 an.

Le Conseil valide cette proposition qui permettra de conserver les horaires d'ouverture au public de la Mairie, notamment préserver l'ouverture le samedi et ne pas avoir de fermeture prolongée l'été ou en cas d'arrêt maladie.

Monsieur le Maire expose également le besoin d'avoir plus de suivi et de visibilité sur le travail des commissions dont un certain nombre de ces tâches pourront être confiées à Mme MARTINEZ.

### 2/ Informatique

Monsieur le Premier adjoint expose au Conseil :

- achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat en remplacement d'un ordinateur de bureau vieillissant,
- projet de borne wifi public à implanter au niveau de la place du lavoir, permettant un accès internet gratuit. Devis à venir décision à prendre début 2021,
- projet de remplacement du standard téléphonique. Devis à venir décision à prendre début 2021,
- projet Gestion Electronique des Documents avec AGEDI. Projet en discussion avec AGEDI pour une présentation au secrétariat et un déploiement fin d'année (Coût : 458€ de formation et 150€ par an de stockage).

### 3/ Fibre

Monsieur le Maire et Monsieur Pascal NÉEL, référent fibre, font un point sur l'avancée du projet de desserte en fibre.

**Monsieur Pascal NÉEL** informe le conseil que le tirage des fibres se fait sur les supports existants pour les lignes téléphoniques. Le tirage pourra s'effectuer en sous-terrain là où l'enfouissement a été réalisé avec des gaines, notamment dans le village. En campagne, où l'enfouissement des câbles a été effectué sans provision de gaines, il sera nécessaire de passer en aérien, avec implantation de poteaux. Des contacts sont pris avec Tarn Fibre pour mieux cerner l'impact sur le territoire.

### 4/ Voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Parisot bénéficie des engagements suivants en ce qui concerne des travaux de voirie en fonctionnement :

- 2 jours de point à temps au titre de l'année 2018 pour 5952€,
- 4 jours de point à temps au titre de l'année 2019 pour 11904€.

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider uniquement 3 jours et sollicite l'avis du Conseil municipal.

Le conseil municipal valide la proposition, ces 3 jours de travaux seront programmés au plus vite. Les autres jours prévus seront annulés.

### 5/ Fossés

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien des fossés ont été effectués en 2020 :

- curage fossé route des Calmettes,
- curage fossé Bousquet,
- curage fossé Nacaire,
- curage fossé Verrierie.

Le montant de la prestation s'élève à 4188€.

Monsieur le Maire propose de reconduire un programme d'entretien des fossés sur cette base.

La commission travaux a fait une proposition des entretiens prioritaires.

#### 6/ Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune est dotée d'un règlement pour les cimetières et le colombarium.

Monsieur le Maire expose au Conseil que ces documents doivent être mis à jour et doivent faire l'objet d'une réflexion globale :

- demande de concession de personnes n'habitant plus sur la commune mais ayant un lien avec la commune (caveau de famille,...),
- recensement et mise à jour des concessions en cours dont Monsieur le Premier adjoint fait le point, réflexion sur les concessions en état d'abandon ou caveau en bon état mais sans concession,
- aménagement futur (projet d'achat d'une bande de terre le long de la clôture de Ste Sigolène pour en permettre l'entretien, projet d'extension à St Jacques, extension du colombarium qui paraît prioritaire).

Sur proposition de Monsieur le Maire, un groupe de travail composé de Mme Michèle NOUVELLON, M. Pascal NÉEL et M. Didier VALAX est créé pour :

- faire des propositions de révisions du règlement si nécessaire,
- lancer les actions pour récupérer des concessions abandonnées
- valider le travail de recensement et proposer un plan pour le futur.

#### 7/ Acquisitions foncières

Monsieur le Maire fait un point au Conseil des nouveaux projets d'acquisitions foncières :

- emplacement réservé au niveau du terrain situé en face de l'école et fond de parcelles (1 ha),
- bande de terre le long de la chapelle Ste Sigolène,
- parcelle privée située à l'intersection de la route de Rabastens et de la route de Barrial, en prolongement du lotissement communal.

Le Conseil municipal demande à la commission aménagement de proposer au prochain conseil un plan d'acquisitions foncières en lien avec les objectifs de développement de la commune.

#### 8/ Achat

Monsieur le Maire et M. Pascal NÉEL, Président du SIVU Parisot-Peyrole, font un point sur le projet d'achat d'une station de peinture en commun, avec les communes de Peyrole et de Montans.

Des devis sont attendus pour une décision d'investissement en 2021. Une convention d'utilisation du matériel avec les communes participantes est à préparer.

#### 9/ COVID-19

Le Conseil municipal est informé que M. le Premier adjoint est identifié comme référent au niveau des services de la Préfecture, en particulier en ce qui concerne la « mobilisation territoriale autour des personnes vulnérables et notamment les personnes âgées ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une liste des personnes vulnérables a été établie. Les personnes ainsi recensées sont régulièrement contactées pour prendre des nouvelles ou faire le point sur leur besoin par Monsieur le Premier adjoint et deux autres "bénévoles", identifiés et intervenant pour le compte de la commune.

Il est demandé à toute personne en difficulté de se signaler auprès du secrétariat de mairie.

#### 10/ Election du CIJ

Madame le Deuxième adjoint fait un point sur l'élection du Conseil Intermunicipal de Jeunes.

Les nouveaux élus sont :

Grégoire LAMOTHE,

Camille BELLOUBET,

Roxane MONTEILLET.

L'élection du Maire et des adjoints s'est tenue ce jour même. Mlle VERNAT Chiara a été élue Maire, Mlles CALVET Noémie et Camille BELLOUBET respectivement Premier et Deuxième adjoint.

#### 11/ Petit journal

Monsieur le Premier adjoint fait un point sur la préparation du prochain petit journal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.